



Du français courant au français de spécialité en Algérie. État des lieux

Aouïcha Oudjedi-Damerdji

Université de Tlemcen, Algérie
oudjedida@yahoo.fr

Rabéa Benamar

Université de Tlemcen, Algérie
bena13aix@yahoo.fr

Reçu le 21-02-2020 / Évalué le 30-03-2020 / Accepté le 15-06-2020

Résumé

En Algérie, société multilingue (Taleb Ibrahimi, 1997), la langue française est étudiée en tant que langue étrangère. Pas 'si étrangère' que cela dans la mesure où elle est parlée par une grande majorité des algériens et se trouve, de ce fait, dans une condition assez paradoxale. En contexte scolaire, le français est enseigné en tant que langue étrangère puis évolue subitement en langue d'enseignement à l'université. Malgré la loi portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe, le français est considéré, à l'université, comme 'langue instrumentale' (Coste, Galisson, 1967). Ce qui pourrait être un atout ou un désavantage. Dans le présent article, nous nous proposons de revenir sur ce paradoxe de la langue française et donc de rendre compte de la place, du statut et de l'évolution de cette langue.

Mots-clés : français, statuts, arabisation, médium d'enseignement

إنتقال من اللغة الفرنسية العامية إلى لغة التخصص في الجزائر: تقييم الوضع

يعتبر المجتمع الجزائري مجتمع متعدد اللغات (خولة طالب إبراهيمي، 1997) و تدرس اللغة الفرنسية كلغة أجنبية و هو ليس غريباً كما يبدو لأنه يتكلم بها معظم الجزائريين و هو في حالة تناقض تماماً فيما يخص سياق التعليمي يتم تدريس اللغة الفرنسية كلغة أجنبية ثم تتطور فجأة إلى لغة التدريس في الجامعة الجزائرية. على الرغم من قانون تعميم استخدام اللغة العربية في الجزائر ، تعتبر اللغة الفرنسية في الجامعة "لغة وظيفية" (كوست وجاليسون ، 1967). و التي يمكن أن تكون ميزة أو عيب. نقترح في هذه المقال التركيز على هذا التناقض للغة الفرنسية وبالتالي تقديم وصف لأهمية وتطوير هذه اللغة.

كلمات الرئيسية

اللغة الفرنسية - التعريب - لغة التدريس - الوضع

Fluent French to specialty French in Algeria. State of play

Abstract

In Algeria, a multilingual society (Taleb Ibrahim, 1997), the French language is studied as a foreign language. Not 'so foreign' as it is to the extent that it is spoken by a large majority of Algerians and is, therefore, in a rather paradoxical condition. In the school context, French is taught as a foreign language and then suddenly evolves into the language of instruction at the university. Despite the law on the generalization of the use of the Arabic language, French is considered, at the university, as 'instrumental language' (Coste, Galisson, 1967). What could be an asset or a disadvantage! In this article, we propose to return to this paradox of the French language and thus to report on the place, status and evolution of this language.

Keywords: French, statutes, arabization, teaching medium

Introduction

Historiquement, l'Algérie est un pays plurilingue. Toutes les langues en présence ont été acquises lors d'échanges commerciaux, lors de conquêtes, etc. et ont laissé des empreintes sur la langue généralement présente en Algérie, à savoir l'arabe dialectal. Néanmoins, l'usage de cette langue reste à un niveau informel¹ et ne bénéficie d'aucun statut officiel ! Alors que l'arabe, dit classique ou standard, est la langue officielle et l'unique langue d'enseignement scolaire en Algérie et le français, ne bénéficiant que du 'simple' statut de langue étrangère, est enseigné/appris en tant que tel. Durant tout le cursus scolaire, l'élève algérien apprend le français comme une langue étrangère. Aujourd'hui, cet enseignement/apprentissage de la langue française débute en troisième année primaire pour s'achever en troisième année secondaire (contrairement à la langue anglaise qui, elle, débute en première année du collège). La langue d'enseignement du primaire au secondaire est la langue arabe ; c'est la langue française qui prend le relais dès la première année universitaire, principalement dans les filières technoscientifiques. Chaque année, les inscriptions en première année universitaire sont de plus en plus nombreuses mais l'on constate aussi, à la fin de cette même année, un taux d'échec assez élevé. Les résultats d'une enquête que nous avons menée (Oudjedi-Damerdj, 2009), il y a une dizaine d'années sur la raison de cet échec ont montré que l'obstacle premier pour les nouveaux bacheliers provenait principalement de la non maîtrise du médium d'enseignement, en l'occurrence la langue française. Mais le fait de savoir que la langue française demeure toujours le médium d'enseignement pour ces primo-inscrits nous mène à la question suivante : qu'en est-il

aujourd'hui du paradoxe du statut du français et son impact sur la réussite/non réussite dans le cadre des formations scientifiques universitaires en Algérie ?

Nous supposons que :

- La transition lycée/université est problématique pour les nouveaux bacheliers
- Les difficultés des étudiants de première année des filières scientifiques seraient dues à une carence linguistique.

Dans cet article, nous commencerons par préciser l'aspect plurilingue du pays afin de discerner dans quel environnement linguistique nos enquêtés évoluent. Subséquemment, nous nous arrêterons sur la politique d'aménagement linguistique algérienne (chronologie du processus d'arabisation dans le système éducatif) pour tenter de cerner l'origine des problèmes langagiers des étudiants. Enfin, nous présenterons la méthodologie suivie ainsi que nos résultats.

1. Situation sociolinguistique algérienne

Pour définir le statut d'une langue, il est nécessaire de la situer dans un contexte donné. Le paysage sociolinguistique algérien se caractérise par la coexistence de plusieurs langues qui sont ramenées au nombre de quatre par souci de commodité. Khaoula Taleb Ibrahim (1997 : 239) les synthétise dans l'expression « *carré magique des langues en Algérie* ». Ce carré se compose de : -l'arabe algérien ou dialectal ; -l'arabe classique, moderne, standard ou conventionnel ; le tamazight et le français. L'arabe dialectal (ou arabe algérien ou encore 'darija') ne possède aucun statut officiel. Langue courante, informelle, considérée comme langue maternelle et utilisée dans les situations de communication quotidienne. L'arabe classique ou standard est plutôt une langue écrite ; cette langue fut introduite, dès 1962 (au lendemain de l'indépendance) dans l'enseignement du primaire puis progressivement dans les cycles suivants (moyen et secondaire). Le tamazight², une langue essentiellement orale qui est présente en Algérie et parlée dans différentes régions du pays. Il est, de ce fait, la langue maternelle de bon nombre d'étudiants algériens. La langue française, quant à elle, est la langue la plus utilisée aussi bien dans les cadres administratif, éducatif, socioéconomique que dans le quotidien des Algériens³. Elle occupe aussi une place non négligeable dans les médias. En effet, les quotidiens, les revues et autres périodiques en langue française sont très nombreux. C'est là toute la contradiction statutaire de cette langue déclarée langue étrangère.

2. Bref retour sur la politique linguistique algérienne

Depuis le recouvrement de son indépendance, l'Algérie n'a cessé de prôner son arabité et de rappeler que l'arabisation représente à la fois un impératif national et un objectif révolutionnaire. La position du premier ministre de l'éducation post indépendance était, à ce sujet, sans équivoque : la mission de l'école algérienne était de former en arabe, d'apprendre en arabe mais aussi de penser en arabe. En 1974, le ministre de l'enseignement primaire et secondaire insistait encore sur l'irréversibilité de l'arabisation, une décennie plus tard, le président Chadli rappelait encore une fois que « le rétablissement de la langue nationale parachève(ra)it notre libération procède(ra)it au recouvrement de notre indépendance ». Cette déclaration retentit comme un aveu d'échec et de nombreux observateurs ont souligné la difficulté à restaurer cette langue compte tenu des nombreux blocages et difficultés dans l'entreprise d'arabisation trop ambitieuse et considérée, sans doute avec trop d'optimisme. À ce propos, Gilbert Granguillaume, à l'occasion d'une conférence sur la thématique de « l'arabisation et la question des langues en Algérie » déclarait en 1998 qu'« alors qu'aucun pays arabe n'a réussi à réduire son enseignement au monolinguisme, et encore moins à faire tourner son secteur économique et technique par l'utilisation de cette seule langue, l'Algérie s'est lancée dans cette folle aventure au-delà des réalisations de ces pays modèles ».

Allant dans le même sens, Slimane Chikh (1988) reconnaît que notre pays n'a pas pu « [...] supplanter la langue française dans certaines citadelles demeurées encore inexpugnables, tels l'enseignement des matières scientifiques à l'université, [...] » (*ibid* : 14).

De nombreuses justifications sont avancées ponctuellement pour justifier 'ce provisoire' qui dure depuis plus d'un demi-siècle ! Ainsi, tout un chacun peut observer qu'en Algérie le problème des langues et celui des statuts est loin d'être résolu définitivement. Officiellement l'arabe est la langue première, nationale et officielle de l'Algérie. Depuis peu, le tamazigh a acquis aussi le statut de langue nationale et officielle. Pour ce qui est de la langue française, son statut officiel tranche avec son importance et son omniprésence dans de nombreux et fréquents contextes de la vie quotidienne des Algériens. Ainsi, au centre d'une polémique politico-linguistique qui continue à présenter l'importance accordée à la langue de l'ancien colonisateur comme une menace pour l'unité algérienne, le français n'en demeure pas moins dans la réalité une langue incontournable mais officiellement une langue étrangère ne devant prétendre à aucun autre rôle ! En effet, les textes législatifs ont toujours concédé au français le seul statut de langue étrangère au même titre que les autres langues (anglais, espagnol, italien, allemand, etc.). Un statut assurément ambigu, voire incohérent et pour le moins inadapté dans

la mesure où cette langue est, depuis le cycle primaire jusqu'au secondaire, considérée comme langue étrangère pour devenir langue d'enseignement et de recherche à l'université.

3. Chronologie des réformes scolaires

Néanmoins, si depuis l'indépendance la législation algérienne reste frileuse en ce qui concerne le statut du français en Algérie⁴, il n'en demeure pas moins que son enseignement, qui a été recentré à plusieurs reprises, démontre si besoin est des objectifs en évolution constante. Pour donner un aperçu de ces mutations, nous proposons dans ce qui suit les principales orientations politiques et pédagogiques qui les ont régies. Jusqu'en 1962, la langue française est la première langue scolaire mais aussi vecteur de tous les autres enseignements. À partir de 1963, il y a eu l'introduction de l'enseignement de la langue arabe à raison de 10 heures par semaine contre 30 h pour la langue française. En 1974, l'arabisation⁵ du primaire est achevée. À partir de 1976, il y a le lancement de la refonte du système éducatif qui instaure « l'école fondamentale », la suppression des écoles privées et le changement de statut de la langue française : de langue seconde à langue étrangère (cf. Ordonnance 76-35 du 16/04/1976). En 1981, le Haut Conseil de la langue nationale chargé du suivi et du contrôle de l'arabisation est créé et s'assure, jusque dans les années 1990, de l'arabisation totale de l'enseignement primaire, moyen et secondaire. Par conséquent, le français est passé progressivement de langue première à celui de langue seconde et enfin à celui de langue étrangère. Les trois statuts de la langue française ont évolué de la façon suivante :

- français langue première : avant l'indépendance de l'Algérie (1962). Durant la période coloniale française (1830-1962), la langue française était considérée comme la langue officielle et est enseignée en tant que langue maternelle.
- français langue seconde : lors de la première décennie de l'indépendance, le français est, dans un contexte bilingue, considéré comme langue seconde. Sur le plan scolaire et universitaire, il sera la langue d'enseignement des disciplines scientifiques et techniques.
- français langue étrangère : lors du processus d'arabisation. Dans un souci de réappropriation de l'identité arabo-musulmane à laquelle tout algérien devait s'identifier et afin de ne pas mettre en concurrence l'arabe (langue officielle) et le français. Ce dernier est alors qualifié de langue étrangère et enseigné dans le cadre du cursus scolaire.

3.1. Tendance plurilingue : nouvelle réforme

En 2002 : lors du IX sommet de la Francophonie à Beyrouth, le président Bouteflika reconnaît que « l'Algérie a conscience que l'usage de la langue française permet à nos jeunes d'élargir leur horizon et de participer à l'évolution du monde moderne ». Il souligne alors le rôle positif de cette langue et déclare vouloir assurer une plus grande ouverture aux langues étrangères. Son discours redonne légitimité à la langue française. Il autorise la réouverture des écoles privées qui dispensent des cours bilingues (arabe/français).

En 2003 : parmi les changements notables, cette réforme introduit la pédagogie de projet comme méthode d'enseignement qui est plus appropriée aux défis futurs. Le français est désormais enseigné/appris à partir de la deuxième année primaire au lieu de la quatrième année primaire. Néanmoins, en 2004, les instances politico-pédagogiques reviennent sur cette décision. Le français sera enseigné à partir de la troisième année primaire. Ce qui ne s'était pas produit depuis la première décennie de l'indépendance et qui constitue clairement une forme de 'capitulation' de la politique d'arabisation totale initiale. Les instructions officielles de 2003 prévoient, qu'à la fin du cycle secondaire, la langue française permettra à l'élève :

- d'accéder à une documentation diversifiée en langue française ;
- d'utiliser le français dans des situations d'enseignement ;

En résumé, l'objectif est de mener l'élève à être un utilisateur autonome dans des situations de formations supérieures et/ou des situations de communications professionnelles.

En 2008 : afin de freiner le taux d'échec en première année universitaire, le ministère de l'enseignement supérieur lance, avec la collaboration du service de coopération de d'action culturelle de l'Ambassade de France en Algérie, un programme pédagogique visant à dispenser des cours de langue française à toute la communauté universitaire. Diverses actions ont vu le jour : ouverture de centres d'enseignement intensif des langues, appui à l'amélioration de la qualité de la formation initiale et continue des enseignants de français en Algérie, mise en place d'un dispositif de formation ouverte et à distance (FOAD), etc. Toutefois et malgré cette volonté de changement annoncée par les nouvelles réformes, force est de reconnaître que les changements introduits dans l'enseignement du français occultent quelque peu les aspects de contenu et de méthodes, aspects pourtant « [...] fondamentaux et potentiellement porteurs d'une amélioration significative de l'enseignement et du niveau de maîtrise de cette langue » (Ferhani, 2006 : 13).

Nous dirons, à la suite de M. Achouche (1981, cité par Oudjedi-Damerdji, 2009), que « malgré l'indépendance et les actions d'arabisation qui s'en sont suivies, les positions du français n'ont pas été ébranlées, loin de là, son étude ayant même quantitativement progressé du fait de sa place dans l'actuel système éducatif algérien » (*ibid* : 46), propos qui pourraient encore être d'actualité aujourd'hui. Néanmoins, l'arabisation du système éducatif ainsi que le maintien de la langue française dans les disciplines non linguistiques (DNL) à l'université ont fait apparaître des décalages quelque peu alarmants.

4. Langue française à l'université

La politique d'arabisation du système éducatif ainsi que le changement de statut donné à la langue française (de langue première à langue étrangère) n'ont pas modifié la place octroyée à la langue française à l'université où elle apparaît sous deux configurations dominantes : l'enseignement du français et l'enseignement en français. En effet, la langue française peut être objet d'enseignement/apprentissage pour les étudiants inscrits en licence de langue française. Elle est aussi médium d'enseignement pour les étudiants inscrits en médecine, biologie, architecture, pharmacie, etc. Il est prévu, pour ces derniers étudiants un cours de langue étrangère obligatoire (français ou anglais) dans les programmes de licence. Néanmoins, et comme nous le verrons plus loin, ces cours ne visent ni ne réussissent à atteindre les objectifs attendus pour ce type de module, à savoir réaliser des cours de langue fonctionnelle et permettre l'accès à une documentation spécialisée.

5. Démarche méthodologique

Notre travail d'enquête s'est appuyé sur l'observation de classe, quelques entretiens avec des enseignants et l'exploitation de questionnaires proposés à des étudiants. Nous avons observé les pratiques d'enseignement de 04 enseignants de la faculté de médecine et de 04 enseignants de la faculté de biologie. Les étudiants de première année de biologie et ceux de première année de médecine sont notre population cible. Les réponses aux questionnaires de 20 étudiants en médecine et de 20 étudiants en biologie nous ont permis de recueillir leurs impressions/réactions quant aux difficultés liées à leur formation mais aussi leur rapport aux savoirs disciplinaires et à leur nouveau médium d'enseignement (en l'occurrence la langue française). L'approche est à la fois quantitative et qualitative ; quantitative en ce qu'elle se base sur des données mesurables. Qualitative dans la mesure où elle vise à « expliciter, en compréhension, un phénomène humain ou social » (Mucchielli, 2009 : 143) ; cette enquête a pour but de déceler les difficultés langagières des

étudiants de première année de médecine et de biologie qui sont des filières scientifiques francophones de fait à l'université algérienne.

6. Analyse des données

L'observation des séances de cours et de TD nous a permis de faire les remarques suivantes : en faculté de médecine : les 04 enseignants combinent langue française et dialecte algérien. Il en est de même pour les enseignants de biologie. Nous notons toutefois que le dialecte est utilisé dans des situations informelles de classe alors que le français est utilisé pour la transmission des connaissances scientifiques. Ce qui fait de cette dernière langue le médium d'enseignement. Il ressort de ces cours que c'est l'enseignant qui monopolise la parole. Les étudiants sont plutôt passifs. C'est un enseignement transmissif qui ne laisse aucune place à l'interaction. Lorsque l'enseignant pose des questions, très peu d'étudiants répondent et lorsqu'ils le font, c'est par mots isolés. Le cours n'est donc pas ce lieu de partage et d'échange souhaité.

Nous avons aussi demandé à voir quelques copies d'examen d'étudiants. Ce sont des copies d'étudiants de biologie et non pas de ceux de médecine dans la mesure où le type d'examen de ces derniers sont en général des QCM. Même si la tendance est de reproduire le cours de l'enseignant, nous avons relevé de nombreuses insuffisances dans les copies des étudiants de biologie. Ainsi, la lecture de ces copies donne à voir des difficultés rédactionnelles : non-respect des normes rédactionnelles, bribes de phrases, phrases inachevées, répétitions, fautes d'orthographe, écriture phonétique, signes diacritiques indéchiffrables, termes en langue arabe ou encore confusion avec la graphie anglaise (anatomy) sans compter les ratures et autres incompréhensibles lettres et signes !

Entretiens Enseignants :

Les entretiens semi-directifs que nous avons réalisés, de façon informelle avec 05 enseignants de médecine et 05 enseignants de biologie avaient pour but d'obtenir leurs points de vue quant aux difficultés et besoins langagiers des étudiants. Globalement, les enseignants soulignent, en premier lieu, les difficultés discursives des néo-étudiants. Ils disent faire leurs cours en langue française puis faire de la traduction lorsque la situation le requiert ; en effet, très souvent les étudiants ne comprenant pas le cours, il est alors nécessaire de traduire une explication ou un concept scientifique⁶. Ils ont aussi recours à l'alternance codique (arabe/français), élément constitutif du bilinguisme partagé, pour débloquer une situation de communication problématique. Pour ces enseignants, l'une des

raisons des difficultés voire même de l'échec des étudiants en première année universitaire serait la non maîtrise du médium d'enseignement en l'occurrence la langue française⁷. Ils ne comprennent pas les carences linguistiques des étudiants qui ont bénéficié de neuf années d'enseignement/apprentissage du français. Les cris d'alarme des enseignants se reflètent à travers leurs paroles :

- ils ne savent pas faire une phrase ;
- ils ne savent pas parler en français ;
- qu'ont-ils fait durant les neuf années au primaire, moyen et secondaire ? ;
- ils ne comprennent rien ! ;
- que de fautes en tout genre dans leurs productions écrites.

La majorité des enseignants font le même constat : baisse du niveau des étudiants en langue française et ceci de par les résultats jugés 'catastrophiques' en langue française. Ils avancent surtout le fait que la difficulté se situe d'abord et avant tout au niveau de la langue générale.

Questionnaire Étudiants :

Le traitement du questionnaire nous a permis d'identifier les informateurs ; autrement dit d'avoir des informations **d'ordre général (âge, sexe, lieu de résidence) ; **d'ordre plus spécifiques (leurs études, leurs difficultés, etc.). Les étudiants de la faculté de médecine sont jeunes et à forte proportion féminine. Ces étudiants ont obtenu leur baccalauréat avec une très bonne moyenne. Il en est de même pour la faculté de biologie sauf pour les résultats au baccalauréat. En effet, la moyenne à cet examen final est plus élevée chez les étudiants de médecine que ceux de biologie. Nous soulignons ici le fait qu'il y a des conditions de sélection et d'inscription pour les jeunes bacheliers. En effet, la note à cet examen final peut être un frein aux vœux des étudiants par rapport au choix de la filière. Il existe ce qu'on appelle des filières protégées comme la médecine, chirurgie dentaire ou architecture qui demandent des notes élevées à l'examen du baccalauréat. Ainsi, les étudiants inscrits en médecine, par exemple, sont ceux ayant obtenu les meilleures notes au baccalauréat.

Question 1 : Le choix de la filière est : -personnel ; -imposé par vos parents ; -imposé par l'administration. La grande majorité des étudiants disent avoir choisi la filière. Pour 16 étudiants en médecine et pour 15 en biologie, c'est un choix personnel. Pour 04 étudiants en médecine et 03 en biologie, cela leur a été imposé par leurs parents. Pour ces derniers, l'on peut se poser la question de savoir si c'est un choix assumé ! Quoiqu'il en soit, les réponses nous donnent à observer une situation quelque peu préjudiciable pour beaucoup d'étudiants dans la mesure où le choix de la filière peut être synonyme de motivation ou de résignation.

Question 2 : elle soulève la problématique de la langue d'étude : Avant votre inscription en première année universitaire, saviez-vous que la langue française est la langue d'étude ? 11 étudiants de médecine sur 20 et 15/20 de biologie ont répondu par la négative. Les autres semblent être au courant sans toutefois avoir pris conscience de l'importance d'une telle évidence. Ce constat de réponses négatives nous amène à poser la problématique de l'adhésion des néo-étudiants à la transmutation de la langue française de simple langue étrangère à celle bien plus importante et essentielle dans la poursuite et la réussite de leur formation universitaire.

Question 3 : Avez-vous des difficultés dans vos études à cause de la langue française ?

Pour 14 étudiants en médecine et 17 en biologie, la langue française constitue un handicap. Les étudiants soulignent le manque de disponibilité des enseignants face à ce handicap. Pourtant, c'est bien la maîtrise de la langue qui garantit l'activité de transmission/réception des connaissances.

Question 4 : Comprenez-vous le cours et les explications de l'enseignant en langue française ?

En cours de médecine ou en cours de biologie, la situation de communication est le cours magistral ainsi que les TD. Les compétences sollicitées sont la compréhension écrite ou orale et la production écrite ou orale. Les enseignants de médecine et de biologie que nous avons observés dispensent leur cours en langue française. La majorité des étudiants déclarent comprendre moyennement l'enseignant mais ont des difficultés à suivre les explications de celui-ci. Rappelons que ces étudiants, ayant obtenu le baccalauréat série sciences ou série mathématiques, ont une bonne maîtrise des disciplines scientifiques mais en langue arabe. La problématique ne réside-t-elle pas pour ces disciplines acquises initialement en langue arabe dans les transferts des savoirs exprimés en langue française ?

Question 5 : Comment percevez-vous le cours de français ?

Les réponses obtenues reflètent l'état d'esprit, un état d'esprit plutôt pessimiste des étudiants. La majorité d'entre eux ont peu d'attrait pour le cours de français qu'ils considèrent comme étant un cours secondaire. Ils disent que :

- *le programme, c'est pas ça !*
- *un cours qui est pas intéressant*
- *rien qu'on écrit, on comprend rien*
- *moi, le prof, il donne un texte où ya la littérature, pourquoi faire ?*

Assurément, les étudiants incriminent l'enseignant mais aussi la méthode d'enseignement. Nous soulignons ici que la plupart des enseignants, amenés à assurer le cours de français au sein des filières scientifiques et technologiques, sont des enseignants vacataires qui n'ont pas toujours le profil souhaité. Ce sont des enseignants titulaires d'un magistère ou d'un master en langue française. Ils ont tendance à enseigner ce qu'ils ont eux-mêmes étudié dans leurs études (la littérature, la linguistique, etc.). Formés pour enseigner le français langue étrangère et non pas formés pour enseigner du français sur objectifs spécifiques. La plupart ne se préoccupent pas ou ignorent les besoins de leur public dont les objectifs sont orientés vers une spécialité donnée. Cela est dû, nous semble-t-il du moins, et entre autres, à l'absence d'indications curriculaires pour orienter l'enseignant dans ces filières.

Question 6 : Pouvez-vous définir vos besoins en langue française ?

Les étudiants de médecine, comme ceux de biologie, insistent tous sur le fait de comprendre d'abord et avant tout des textes de spécialité. Ils veulent acquérir, comprendre et utiliser le lexique de leur spécialité. L'enseignant doit pouvoir répondre aux besoins des étudiants en insistant sur les caractéristiques de la langue de spécialité, par exemple les aspects morphosyntaxiques de la langue étrangère (telle la dérivation très utilisée en langue de spécialité).

L'apprentissage des discours universitaires doit s'organiser du général au spécifique dans un mouvement de contextualisation disciplinaire et non comme le proposent les initiateurs du FOS se focaliser dès le début sur la spécialité en question, avant même que les étudiants soient 'entrés' dans celle-ci (Oudjedi-Damerdj, 2009 : 215).

D'où une nécessaire collaboration entre enseignants de langue et enseignants de spécialité (Benamar, Oudjedi-Damerdj, 2018).

Conclusion

Pour conclure, nous dirons que l'Algérie présente un contexte sociolinguistique particulier. Au niveau scolaire, l'enseignement/apprentissage du français débute en troisième année primaire et se termine en troisième année secondaire. Durant toutes ces années, enseigné/appris comme une langue étrangère courante, le français ne jouit donc à ce niveau d'aucune prérogative particulière ! Or, cette langue devient subitement langue d'enseignement à l'université dans les matières scientifiques et techniques. L'enseignement des langues reste assujetti aussi bien au choix des programmes, des objectifs à atteindre que des méthodes d'enseignement/

apprentissage à mettre en place. La définition du statut d'une langue entraîne donc la définition de la méthodologie d'enseignement de cette langue.

Dans cette étude, l'observation de ce milieu particulier que sont les étudiants d'une spécialité particulière (ici la médecine et la biologie) montre que l'utilisation de la langue française est restreinte au contexte d'enseignement en français. Les besoins et les exigences de la langue française, qui joue le rôle de médium d'enseignement universitaire, cantonnent les étudiants dans une situation assez difficile dans la mesure où ils n'arrivent plus à suivre les cours. Les enjeux de la maîtrise de cette langue sont alors de taille. Il s'agit alors de prendre en urgence toutes les mesures nécessaires en identifiant avant tout les besoins des étudiants en langue française, et ce, afin d'accompagner l'étudiant de première année universitaire à devenir francophone dans le cadre d'une spécialité donnée. Le rôle de l'institution est alors essentiel ! Seulement, l'ambiguïté qui entoure le statut de la langue française réduit quelque peu les démarches didactiques et pédagogiques dans l'enseignement/apprentissage de cette langue ; et ce, dans la mesure où la finalité, les méthodes et les objectifs sont différents selon le statut donné à cette langue (langue première, langue seconde, langue étrangère). Reste à savoir s'il y a réellement prise de conscience, sans complaisance ni démagogie, pour une remédiation rapide et salutaire pour la crédibilité des formations universitaires de cette importance.

Bibliographie

- Achouche, M. 1981. La situation socio-linguistique en Algérie. In : *Langues et Migrations*. Grenoble : Publications de l'Université de Grenoble, p. 39-49.
- Benamar, R., Oudjedi-Damerdjji, A. 2018. « Quand enseignants de langue et de spécialité collaborent pour venir en aide aux étudiants de biologie ». *Langue et Lettre Françaises*, n° 4, Décembre, p. 99-117.
- Benrabah, M. 1999. *Langue et pouvoir en Algérie. Histoire d'un traumatisme linguistique*. Paris : Séguier.
- Chikh, S. 1988. L'Algérie face à la francophonie. In : *Maghreb et Francophonie*. Paris : Economica, Collection Coopération 2, p 1-28.
- Ferhani, F.-F. 2006. « Algérie, l'enseignement du français à la lumière de la réforme ». *Le français aujourd'hui*, n° 154, *Former au français dans le Maghreb*, p. 11-18.
- Coste, D., Galisson, R. (Dir) 1967. *Dictionnaire de didactique des langues*. Paris : Hachette.
- Grandguillaume, G. 1983. *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*. Paris : Maisonneuve et Larose.
- Grandguillaume, G. 2003. Les enjeux de la question des langues en Algérie. In : Bistolfi, R. (dir.). *Les langues de la Méditerranée*. Paris : L'Harmattan, p. 141-165.
- Moatassime, A. 1992. *Arabisation et langue française au Maghreb : un aspect sociolinguistique des dilemmes du développement*. Paris : PUF.
- Mucchielli, A. 2009. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.

Oudjedi-Damerdj, A. 2009. *Le français, médium d'enseignement en contexte arabophone algérien : analyse des besoins langagiers des étudiants de 1^{ière} année scientifique de l'Université de Tlemcen*. Thèse de doctorat soutenue à Tlemcen/Algérie.

Taleb Ibrahim, K. 1997. *Les Algériens et leur(s) langue(s). Eléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*. Alger : Dar El Hikma.

Notes

1. Tout comme le Tamazight qui reste, malgré son officialisation récente, une langue essentiellement orale, du moins dans certaines régions.
2. Sa revendication et sa reconnaissance est l'un des points forts du 'printemps berbère' de 1980. Mais ce n'est qu'en 2007 que cette langue accède constitutionnellement au statut de langue nationale en Algérie.
3. Aujourd'hui encore, de nombreuses enseignes, de nombreux panneaux publicitaires, des noms de rue sont notés en langue française.
4. Ammar Khodja, reconnaît, dans son article 'Langues et Hizb França', paru dans *Algérie Actualité*, n° 9 du 30/05/ au 05/06/1991, qu' « officiellement, la langue française n'a jamais eu de statut depuis l'indépendance ».
5. L'arabisation est « la résultante culturelle, potentielle ou agissante d'une volonté politique exprimée à des degrés divers dans tout le Maghreb, après les indépendances intervenues autour des années soixante. Elle devait avoir pour effet linguistique de rendre l'arabe littéral, introduit dans cette région depuis le VIII^e siècle avec l'Islam, sa légitimité originelle afin qu'il redevienne la langue officielle et nationale des pays maghrébins » (Moatassime, 1992 : 8/9).
6. Même les « les cahiers et les copies des étudiants sont truffés de mots en arabe et même de traduction de chapitres entiers en français ». (Oudjedi-Damerdj, 2009 : 204).
7. Cela corrobore les résultats d'une précédente enquête (Benamar, Oudjedi, 2018).